

Chère adhérente, cher adhérent,

Vous étiez membre du CEOL en 2024 et nous vous en remercions vivement.

Comme vous le savez, le Club CEOL vit et se développe grâce à ses adhérents. C'est la raison pour laquelle nous comptons sur vous pour le renouvellement de votre adhésion en 2025.

Grâce à votre cotisation et à votre engagement, vous permettez au club CEOL de poursuivre ses missions, de se développer et de maintenir sa position d'acteur incontournable de l'Ouest Lyonnais.

ATTENTION : sans retour de votre part sur votre renouvellement d'adhésion après relance, votre fiche sera automatiquement désactivée.

Nombre de salariés	Cotisations 2025 (€)
0 à 1	213
2 à 4	230
5 à 9	250
10 à 25	365
26 à 39	490
40 à 59	615
60 à 79	741
80 à 99	867
100 à 199	992
200 à 299	1116
300 à 399	1242
+ de 400	1317

En cas de changement de coordonnées, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la fiche ci-dessous complétée avec vos informations mise-à-jour par mail à contact@ceol.fr ou à l'adresse suivante : Club CEOL – rue Pierre Passemard – BP 41 – 69210 L'Arbresle.

Règlement de la cotisation par virement en priorité :

IBAN : **FR76 1680 7004 0081 8466 2821 823** - BIC : **CCBFRPPGRE**.

Raison sociale :

Responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

E-mail :